

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-915/SG/ESJ portant affectation d'instituteurs et d'institutrices dans les écoles primaires publiques .

n° 72-915/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

9 juin 1972

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro

25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les instituteurs désignés ci-après sont mutés pour cause de suppression de postes. De l'école du boulevard de la République à l'école de la Zone portuaire Sud : Mme Aden, née Noël Abdi, institutrice principale du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon. Mme Agosti Simone, institutrice détachée du corps métropolitain, 5e échelon. M. Fouad Ahmed Saleh Farah, instituteur principal du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon. M. Houssein Abdou Saïd, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 3e échelon. M. Gaucel Claude, instituteur détaché du corps métropolitain, 3e échelon. Nins Hauts Huguette, institutrice détachée du corps métropolitain, 9e échelon. De l'école du Stade II à l'école de Boulaos : M. Arbaud Jean-Pierre, instituteur détaché du corps métropolitain, 4e échelon. M. Bouju Jean-Pierre, instituteur détaché du corps métropolitain, 4e échelon. De l'école du Stade II à l'école du Quartier II : Mme Houssainé, institutrice détachée du corps métropolitain, 3e échelon. De l'école du Stade II à l'école du Quartier Arrhiba: Mlle Ismahan Othman Farah, institutrice du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon. De l'école du Stade II à l'école du Quartier 6: M. Mohamed Djama Abdi, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 3e échelon. De l'école du Stade II à l'école du Quartier 7: M. Yacin Abdi Bakal, instituteur du cadre territorial, 1er classe, 1er échelon. De l'école du Stade II à l'école du Stade: Mme Le Van Ky Madeleine, institutrice détachée du corps métropolitain, 4e échelon. M. Mahamoud Aden Hersi, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon.

Art. 2

Les instituteurs désignés ci-après sont mutés sur leur demande : Mme Guionie Jeanne, institutrice détachée du corps métropolitain, 8e échelon, de l'école du Quartier 5 à l'école de la Plaine. Mme Thibaud Lucette, institutrice détachée du corps métropolitain, 4e échelon, de l'école du Quartier 2 à l'école de la Plaine. M. Tallec Dominique, instituteur détaché du corps métropolitain, 7e échelon, de l'école de Randa à l'école de la Plaine. M. Salem Abdallah Youssouf, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon, de l'école d'Arta à l'école de la Plaine. M. Remion Jean-Claude et Mme Remion Odile, instituteurs détachés du corps métropolitain, 4 échelon, de l'école d'Obock à l'école du Quartier Arrhiba. M. Ibrahim Mohamed Kamil, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 2e échelon, de l'école de Tadjourah à l'école du Quartier Arrhiba. M. Abdillahi Yonis, instituteur du cadre territorial, 2e classe, 1er échelon, de l'école de Randa à l'école du Quartier Arrhiba. M. Ahmed Houssein Ali, instituteur principal du cadre territorial, 2e classe, 3e échelon, de l'école d'As Eylà à l'école d'Ambouli.

Art. 3

Les instituteurs désignés ci-après sont nommés par nécessité de service et sur leur demande : M. Aboubaker Ali Mohamed, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, de l'école de Dikhil à l'école du Quartier 7. M. Ali Abdi Farah, instituteur du cadre territorial, 2^e classé, 1^{er} échelon, de l'école de Sagallou à l'école d'Ambouli. M. Malgras Daniel, instituteur détaché du corps métropolitain, 3^e échelon, de l'école du Quartier 7 à l'école d'Ali-Sabieh. M. Guitard Bruno, instituteur volontaire de Vaide technique, de l'école de Dorra à l'école de Holl-Holl. Mme Guittard Laurence, institutrice contractuelle, de l'école de Dorra à l'école de Holl-Holl.

Art. 4

Les instituteurs désignés ci-après sont nommés après réintégration dans les cadres territoriaux : Mme Barkat Daoud, née Amina Aboubaker, institutrice principale du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de la Zone portuaire Sud. M. Rachad Ahmed Saleh, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Tadjourah.

Art. 5

— Les instituteurs désignés ci-après sont affectés dans les écoles primaires publiques du Territoire. M. Areh Farah, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 2^e échelon, à l'école du Quartier 6. de départ en congé de M. Raymond Reyle. Mlle Mariam Iman Kahim, institutrice du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école du Quartier 6. M. Mohamed Issa Meigag, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école d'Arta. M. Abdourahim Abdou Kassim, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école d'Arta. M. Mohamed Hassan Sultan, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Dikhil. M. Azam Houssein Ali, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école d'As Eylal. M. Id Ahmed Abdallah, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Tadjourah. Mme Calvi Catherine, institutrice contractuelle, à l'école de Ripta. M. Abdillahi Farah Loudone, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Sagallou. M. Yacin Hassan Liban, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Randa. M. Ahmed Obâieh Robleh, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école de Randa. M. Saleh Ali Ibrahim, instituteur du cadre territorial, 2^e classe, 1^{er} échelon, à l'école d'Addai Illou. M. Nguyen Thuong Tho, instituteur contractuel à l'école de Dorra.
